

Inscriptions pour les mariages

Dès le 15 novembre, les couples pourront informer de leurs souhaits de jour et d'horaire pour leur mariage, directement auprès du service état-civil, au Castelrose



Chaque année, dès la mi-novembre, les couples pourront informer de leurs souhaits de jour et d'horaire pour leur mariage prévu l'année suivante, directement auprès du service état-civil, au Castelrose.

Contact

Renseignements auprès du Service Etat Civil – Mariages : 01 34 08 19 16 / 19 13